

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY
POITRAS, LE LUNDI 11 MARS 2024 À 19h00.**

Sont présent(e)s :

Guy Coté, maire	
M. Alain Bachand, conseiller :	siège n° : 1
Eric Larocque, conseiller :	siège n° : 2
M. Réjean Sini, conseiller :	siège n° : 3
Mme Valérie Desbiens, conseillère :	siège n° : 4
Mme Edith Simard, conseillère:	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

Mme Danielle Michaud, conseillère:	siège n° : 5
------------------------------------	--------------

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h05.

12 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture d'assemblée**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2024**
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1 Communication du maire et suivi des conseillers.
- 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Liste des comptes payés et à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit.
 - 6.2 Dépôt des états financiers au 29 février 2024.
 - 6.3 Désignation d'un répondant en matière d'accompagnement pour un motif religieux.
 - 6.4 Affichage pour le poste de directeur/directrice général(e).
 - 6.5 Don à la bibliothèque municipale de Godbout.
 - 6.6 Demande de don Club de l'Âge D'or pour la St-Jean-Baptiste.
 - 6.7 Achat d'une déchiqueteuse.

6.8 Achat d'un casque d'écoute pour téléphone IP.

6.9 Paiement du forfait cellulaire pour le maire.

6.10 Lettre d'appui, aux citoyens de Baie-Trinité, pour l'instauration de la pêche sportive du homard et des mollusques.

7. SÉCURITÉ PUBLIC

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC de Manicouagan et à la confirmation des modalités des relations des parties en lien avec la délégation des compétences visée.

11.2 Reconduction du contrat de Forum-Service d'urbaniste

12. VARIA

12.1 _____

12.2 _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-03-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par M. Guy Coté, maire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Réjean Sini

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2024

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Bachand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire;

Conseillers;

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-03-03

6.1 Liste des comptes payés et à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit.

ATTENDU QUE la liste des comptes payés et à payer ont été déposées pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Réjean Sini

D'approuver la liste des comptes payés au montant de 6 879.58\$ d'autoriser le paiement des comptes à payer pour la somme de 18 001.89\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-04

6.2 Dépôt des états financiers au 29 février 2024

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 29 février 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Godbout;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Desbiens

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 29 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-05

6.3 Désignation d'un(e) répondant(e) en matière d'accompagnement pour un motif religieux

ATTENDU QUE la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes" a été sanctionnée le 18 octobre 2017;

ATTENDU QUE les municipalités sont assujetties à cette Loi;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi prévoient que les municipalités doivent prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues, en outre en désignant, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

ATTENDU QUE les fonctions du répondant sont de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Edith Simard

QUE la municipalité de Godbout désigne la direction générale, en tant que **répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux;**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-06

6.4 Affichage du poste de directeur/directrice généra(e)

ATTENDU QUE la municipalité de Godbout désire avoir un(e) directeur/directrice général(e) en présentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Bachand

De procéder à l'affichage du poste de directeur/directrice général(e)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-07

6.5 Don à la bibliothèque municipale de Godbout

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Desbiens

QUE la municipalité de Godbout accepte de faire un don de 50.00\$ au la bibliothèque municipale de Godbout pour l'achat de chocolat à l'occasion d'un tirage pour les membres de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Demande de don Club de l'Age D'or pour La St-Jean-Baptiste

Par manque d'informations ce point est reporté à une séance ultérieure.

2024-03-08

6.7 Achat d'une déchiqueteuse

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Réjean Sini

QUE la municipalité de Godbout autorise l'achat d'une nouvelle déchiqueteuse pour un montant de 400\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-09

6.8 Achat d'un casque d'écoute pour le téléphone

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Eric Larocque

QUE la municipalité de Godbout autorise l'achat d'un nouveau casque d'écoute pour le téléphone, pour un montant de 300\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-10

6.9 Paiement du forfait cellulaire du maire

ATTENDU QUE la municipalité de Godbout n'a pas de forfait cellulaire rattaché au poste de maire;

ATTENDU QU'IL a besoin de celui-ci tous les jours pour la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Edith Simard

De payer le forfait mensuel de M. Guy Côté au montant de 72.50\$ plus taxes par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-11

6.10 Lettre d'appui pour l'instauration de la pêche sportive du homard et des mollusques

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Bachand

QUE la municipalité de Godbout appui les citoyens de Baie-Trinité dans la procédure d'instauration de permis de pêche sportive pour le homard et à la cueillette de mollusque sur les berges de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIC

8. TRAVAUX PUBLIC

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-03-12

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC de Manicouagan et à la confirmation des

modalités des relations des parties en lien avec la délégation des compétences visées

CONSIDÉRANT que les articles 17.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales habilite les municipalités locales à exploiter seules ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoient que lorsque cette exploitation

se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants ;

CONSIDÉRANT que les articles 111 et suivants de la Loi sur les compétences municipales habilite la MRC à exploiter seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoient que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan ainsi que les municipalités locales de la Manicouagan, incluant le TNO de la Rivière-aux-Outardes, désirent mettre en commun leurs ressources et compétences en vue d'exploiter une ou plusieurs entreprises qui produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable par l'entremise de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Godbout désire, à cette fin, se prévaloir de l'article 569 du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la délégation complète des compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC ;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente de délégation désirent confirmer dès maintenant les modalités de leurs relations en lien avec la délégation des compétences visées au sein d'une structure de détention à être formée entre les parties afin d'exploiter directement ou indirectement les compétences visées, et ce, dans l'éventualité où une telle Structure était créée.

Sur motion de Mme Valérie Desbiens, il est proposé et unanimement résolu que le maire Guy Coté ainsi que le directeur général Gilles Provencher, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Godbout, l'Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC de Manicouagan et à la confirmation des modalités des relations des parties en lien avec la délégation des compétences visées, et ce, conformément à l'article 569 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-13

11.2 Reconduction du contrat de Forum-Service d'urbaniste

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Godbout a besoin d'un service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Réjean Sini

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Forum-Service d'urbanisme pour le soutien à l'émission des permis à distance et consultation.

Le cadre budgétaire est une banque de 72 heures à 105.00\$/ heure. Le temps réel sera facturé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.VARIA

12.1 _____

12.2 _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-03-15

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M.Eric Larocque

DE lever l'assemblée il est 20h20

Guy Côté
Maire

Ketty Thériault
greffière trésorière adj.